

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_150

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DANS LE CADRE D'UNE
RESIDENCE D'ARTISTES

L'an deux mille vingt trois, le quatorze décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 7 décembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Paul MARSAL à Véronique CHANTEGRELET, Pierre ARRIVETZ à Malika BARRY, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Laurent MALOCHET à Pascal PONTY, Véronique LIGNIER à Eric DUMOULIN, Arnaud BEAUVOIR à Aymeric TONNEAU

Secrétaire :

Laurence BOUDER

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La commune de Chatou a été sollicitée par l'ensemble A Contrario, dont fait partie une des professeurs de chant du Conservatoire, afin d'utiliser l'auditorium du Conservatoire dans le cadre d'une résidence d'artistes.

Pour ce faire, l'ensemble A contrario souhaite bénéficier de la mise à disposition de salles du Conservatoire entre le 3 et le 6 janvier 2024. Les salles occupées seraient l'auditorium et la salle des professeurs.

Cette résidence permettra à l'Ensemble de répéter avant l'enregistrement de leur album.

En contrepartie de cette mise à disposition gracieuse, l'Ensemble A Contrario proposera, au sein du Conservatoire, un concert à un tarif préférentiel pour les catoviens.

Cette convention permet de finaliser les modalités de mise à disposition de ce partenariat.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 22 novembre 2023,

Considérant que les résidences d'artistes - quand elles sont possibles sur la commune - participent à la politique culturelle de la ville,

Considérant que cette mise à disposition entre également dans la politique de soutien aux artistes culturels,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention de mise à disposition de locaux dans le cadre d'une résidence d'artistes,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 19/12/2023